

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, à quatorze heures et sept minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE TOUR DU PARC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Noël LEGER, doyen de la séance. Le secrétariat de séance est attribué à Madame Stéphanie LE POLOTEC, benjamine de la séance.

Monsieur LEGER ouvre le Conseil Municipal en commençant par l'appel.

Sont présents : Madame LOUIS Isabelle
Monsieur LEGER Noël
Madame TOUATI Magali
Monsieur JIMENEZ Xavier
Monsieur LE TESTU Dominique
Monsieur LE TESTU Michael
Monsieur COLLET Serge
Madame OLLIVIER Patricia
Monsieur RAMIERE Patrick
Madame LE POLOTEC Stéphanie

Sont excusés : Madame JACQUETON Géraldine (donne pouvoir à Monsieur JIMENEZ Xavier)
Madame VINCENT Julie (donne pouvoir à Madame TOUATI Magali)
Madame LAMOUREUX Sophie
Monsieur PERRIN Hugues

Est absent : Monsieur CRESPIN Jean-Michel

Le quorum est atteint puisque 10 élus sont présents. Le nombre minimum exigé est de 8 afin de permettre la tenue de ce Conseil.

Les deux assesseurs de la séance nommés sont Monsieur LE TESTU Dominique et Monsieur RAMIERE Patrick

- Election du Maire

Monsieur LEGER prend la parole afin de recueillir les candidatures pour le poste de Maire de la commune.

Madame LOUIS se porte candidate. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Résultat des votes

Exprimés 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NUL : 0

Madame LOUIS est élue Maire à l'unanimité

Monsieur LEGER indique laisser la présidence pour la suite de ce Conseil Municipal à Madame LOUIS, désormais installée dans ses fonctions.

Madame LOUIS a tenu à remercier l'ensemble des Parcais pour leur convivialité, pour l'accueil qui lui a été réservé et la confiance accordée à l'ensemble de l'équipe élue. Elle souhaite que cette mandature soit menée avec intelligence, ouverture, respect, transparence et bienveillance. Elle invite les Parcais à participer aux décisions que seront prises. Madame LOUIS remercie l'ensemble de ses colistiers qui l'ont choisie. Cette dernière précise qu'il est possible qu'elle commette des erreurs mais que c'est ainsi que l'on apprend. Elle compte sur ses colistiers et sur l'ensemble des citoyens de la commune pour l'aider dans cet engagement qui est son premier au sein de la cité. L'important n'est pas de participer selon elle mais de réussir et c'est sa volonté la plus profonde ainsi que celle des élus.

- Elections des Adjoints

Madame LOUIS invite les élus se portant candidats aux postes d'Adjoint à se manifester.

Sont Candidats :

Monsieur LEGER Noël

Madame TOUATI Magali

Monsieur LE TESTU Dominique

Madame LE POLOTEC Stéphanie

Le vote se déroule à bulletin secret.

Résultat des votes

Exprimés 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NUL : 0

Sont élus Adjoint au Maire à l'unanimité :

Monsieur LEGER Noël
Madame TOUATI Magali
Monsieur LE TESTU Dominique
Madame LE POLOTEC Stéphanie

- La Charte de l'Elu

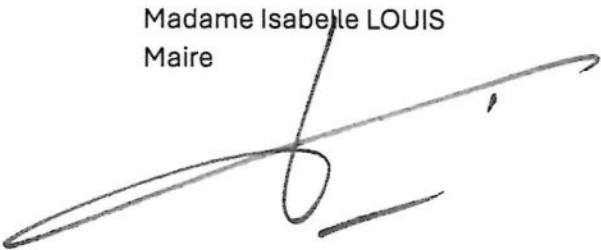
Madame LOUIS indique que l'ensemble des élus a reçu la Charte de l'Elu avec sa convocation. Cette charte doit être signée par tous et conservée en Mairie.

Monsieur COLLET prend la parole et précise que les élus absents devront également signer cette charte.

Madame LOUIS confirme les propos de Monsieur COLLET et indique que ces derniers seront sollicités pour la signer et la restituer.

Madame LOUIS indique que l'Ordre du jour est à présent épuisé. Elle clôture le Conseil Municipal à quatorze heures et quarante minutes.

Madame Isabelle LOUIS
Maire



Madame Stéphanie LE POLOTEC
Secrétaire de séance



